



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **mardi, le 7 juin 2016 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

Martin Bordeleau, maire
Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Guy Laverdière, conseiller siège no 2
Marie-Claude Thériault, conseillère siège no 3
François Chevrier, conseiller siège no 4
Manon Pagette, conseillère siège no 5
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant le conseil au complet et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. NOMINATION DIR. ADJ. |PREMIER RÉPONDANT|

TRANSPORT ET VOIRIE

4. AUTORISATION ENGAGEMENT DE CRÉDIT |SABLIÈRE|
5. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL |REDDITION DE COMPTE|

URBANISME

6. DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION VISANT UNE MODIFICATION DE LA ZONE 501

LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

7. AUTORISATION DE SIGNATURES – PROTOCOLE PARC-ÉCOLE
8. AUTORISATION APPEL D'OFFRES |PARC PLANCHE ET VELO|

GESTION DU TERRITOIRE

9. INSTALLATION DE BOÎTES AUX LETTRES COMMUNAUTAIRES
10. DEMANDE DE L'ORGANISME «PLEIN AIR LANAUDIÈRE»
11. ACHAT INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE SITE VÉDEOTRON

DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 170-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE**3. NOMINATION D'UNE DIRECTRICE ADJOINTE |PREMIERS RÉPONDANTS|**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 171-2016

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Et résolu à l'unanimité :

Que Madame Johanne Baril soit nommée directrice adjointe concernant les Premiers répondants de Saint-Côme.

Que le nom de monsieur Alex Morin soit retiré de la liste des Premiers répondants.

Adopté

TRANSPORT ET VOIRIE**4. DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE L'AUTORISATION POUR UN ENGAGEMENT DE CRÉDIT DE PLUS DE CINQ (5) ANS**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 172-2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Côme désire pouvoir s'approvisionner en sable pour l'entretien de ses chemins durant la saison hivernale et ce, pour une longue durée (20 ans);

CONSIDÉRANT que l'accès à un tel approvisionnement et pour cette durée permettrait également de pourvoir aux besoins ponctuels en matériel de remblai, notamment lors de travaux d'excavation pour la mise en place et la réparation des réseaux publics d'égout et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que d'assurer l'accessibilité à une ressource importante en sable de qualité, pour une période de temps de vingt (20) ans

permettrait à la municipalité de réaliser d'importantes économies à long terme;

CONSIDÉRANT que dans cette perspective, les représentants municipaux ont négocié avec le représentant de la Sablière Joly un contrat d'acquisition par vente à tempérament sur une durée de vingt (20) ans, pour un montant annuel (24 000,00\$) qui est inférieur aux coûts que paie annuellement la municipalité pour s'approvisionner uniquement en sable pour l'entretien des chemins d'hiver;

CONSIDÉRANT que cette négociation a mené sur un projet de contrat permettant à la municipalité de s'approvisionner sans limite en sable, pour une période de vingt (20) ans, à un coût prédéterminé et fixe;

CONSIDÉRANT que cette façon de faire permettrait à la municipalité d'éviter les frais de financement et la mettrait également à l'abri des fluctuations du marché pour une longue période de temps;

CONSIDÉRANT néanmoins qu'un tel contrat est assujéti à l'autorisation préalable du ministère des Affaires municipales, de sorte que même si celui-ci a reçu l'aval du vendeur, la municipalité ne l'a pas signé, demandant l'autorisation du ministère pour le faire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Municipalité de Saint-Côme demande au ministère des Affaires municipales l'autorisation d'engager son crédit aux termes du projet de contrat précité et ce, pour une période excédent cinq (5) ans, conformément aux dispositions de l'article 14.1 du *Code municipal du Québec* [L.R.Q., c. C-27].

Que le conseil et ses officiers restent à la disposition du ministère pour répondre à toute interrogation, le cas échéant.

Adopté

5. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL |REDDITION DE COMPTE|

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 173-2016

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 44 967\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Adopté

URBANISME

6. DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION VISANT UNE MODIFICATION DE LA ZONE 501

Monsieur le conseiller François Chevrier dépose un avis de motion, voulant qu'il y ait présentation, lors d'une prochaine séance d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990 afin de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone 501 afin de délimiter le terrain de golf et d'y spécifier les constructions ou les usages autorisés ou prohibés.

LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE

7. AUTORISATION DE SIGNATURES – PROTOCOLE PARC-ÉCOLE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 174-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Côme, le protocole Parc École intervenu avec la Commission scolaires des Samares.

Adopté

8. AUTORISATION APPEL D'OFFRES |PARC PLANCHE ET VELO|

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 175-2016

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder un appel d'offres par invitation visant la construction, la fourniture et l'installation de modules pour la création d'un Parc planche et vélo.

Adopté

GESTION DU TERRITOIRE

9. INSTALLATION DE BOÎTES AUX LETTRES COMMUNAUTAIRES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 176-2016

CONSIDÉRANT la demande de madame Johanne Mayer du bureau de Postes Canada à Saint-Côme, à l'effet de procéder à l'installation de boîtes aux lettres communautaires;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but d'améliorer le service aux contribuables;

CONSIDÉRANT que trois endroits ont été retenus pour l'installation desdites boîtes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer une meilleure sécurité concernant la livraison du courrier;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme appuie la demande présentée par madame Johanne Mayer du bureau de Postes Canada à Saint-Côme concernant l'installation de boîtes aux lettres communautaires sur le territoire municipal.

Que les trois endroits retenus sont :

- 51^e Avenue / Domaine Bernard
- Chemin Notre-Dame-de-la-Merci/Entrée station Val St-Côme
- Chemin Notre-Dame-de-la-Merci/Avenue Gagné

Que la Municipalité de Saint-Côme appuie madame Mayer dans ses actions afin d'améliorer la sécurité des livraisons du courrier.

Adopté

10. DÉVELOPPEMENT DE SENTIERS SIMPLE TRACE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 177-2016

CONSIDÉRANT la rencontre avec les représentants de l'organisme «*Plein Air Lanaudière*» tenue le 2 juin 2016;

CONSIDÉRANT l'intérêt, pour la Municipalité de Saint-Côme, d'offrir ce type d'activité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encourager les activités en plein air;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Côme souscrit au projet de l'organisme «*Plein Air Lanaudière*» dans le cadre de la mise en place d'un sentier simple trace.

Que la Municipalité de Saint-Côme s'engage à :

- Fournir les plans et cartes du terrain à développer.
- Marquer, à l'aide de rubans, les limites du terrain à développer.
- Remettre à l'organisme «*Plein Air Lanaudière*» une lettre d'autorisation pour l'accès et l'utilisation du terrain.
- Fournir une personne qualifiée avec les équipements requis pour la coupe d'arbres.
- Installer une signalisation adéquate dans les sentiers lorsque le réseau sera fonctionnel.
- Maintenir une couverture d'assurance de responsabilité pour les utilisateurs et les bénévoles.
- Accorder à l'organisme «*Plein Air Lanaudière*» une aide financière au montant de 5 000\$ pour l'année 2016 [Fonds parcs et terrains de jeux].

Que l'organisme «*Plein Air Lanaudière*» s'engage à :

- Recruter et former pour les journées de construction et d'entretien des sentiers.
- Fournir les outils manuels pour le travail en sentiers.
- Coordonner avec la municipalité chacune des étapes de conception du réseau.
- Planifier et tracer les sentiers selon les normes IMBA.
- Pour la saison 2016, développer au minimum 2km de sentiers dans le secteur concerné.
- Promouvoir les sentiers du réseau
- Entretenir les sentiers pour la saison.

Adopté

11. ACHAT INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE SITE VIDÉOTRON

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 178-2016

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme procède à l'acquisition d'infrastructure numérique, site Vidéotron de la compagnie Groupe CLR pour un montant de 7 647,00\$ plus les taxes applicables.

Que la soumission de Groupe CLR en date du 1^{er} juin 2016 fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 179-2016

Il est présentement 19h45 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Réjean Marsolais
Directeur général et secrétaire-trésorier
Par intérim